

Image not found or type unknown



Indemnisation suite à malfaçon

Par **starletod**, le **14/12/2012** à **08:06**

Bonjour,
Une entreprise de menuiserie a collé du parquet sur du carrelage dans notre salon, pour un montant de 2309 €. Celui-ci s'est décollé. Un expert de MMA est venu et a constaté que la colle n'avait pas adhéré sur le carrelage. Comment se déroule la suite, si l'assurance est d'accord pour prendre en charge une nouvelle pose, non pas de parquet en chêne, mais un parquet contre collé d'un montant de 1 968 €. MMA nous verse t-elle à nous le montant de la nouvelle pose, ou à l'artisan ? sachant que nous serions perdants de la différence, soit 341 €, ou nous indemnise t-elle du 1er montant des travaux soit : 2 309 €.
Merci de votre réponse,
LUTMANN